

www.bristolmunicipality.gc.ca

MÉTHODES DE PAIEMENT

Dès le **1^{er} mars 2018**, pour un **essai** d'un an, la municipalité offrira aux contribuables la possibilité de compléter leurs paiements par **carte de crédit Visa, Mastercard ou Intérac**. Les transferts bancaires seront toujours acceptés auprès de la Banque Nationale et Banque Royale, pour toutes autres institutions financières vérifiez si ce service vous est offert ou informez-vous sur les **virements Intérac**. L'argent comptant et les chèques au nom de la « **Municipalité de Bristol** » continueront d'être acceptés.

INFRACTIONS

Il est prévu que des constats d'infraction seront délivrés à tous contrevenants de toutes dispositions desdits règlements. Donc, **avant de commencer** toute **démolition** ou **construction** sur votre propriété, il est obligatoire de communiquer avec l'inspectrice en bâtiment pour obtenir de l'information et connaître les procédures.

VOIES D'ACCÈS

Un rappel à tous les contribuables, que les **voies d'accès municipales** doivent rester libres en tout temps afin d'être accessible pour le service de sécurité incendie. L'entreposage de tout article pourrait être enlevé par la municipalité à vos frais. Le stationnement est interdit dans les voies d'accès en **TOUT** temps sinon vous pourriez être passible d'une amende de 75.00\$ plus les frais d'administration.

SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Veillez-vous assurez que votre **détecteur de fumée** fonctionne bien. Des inspections seront faites par le département d'incendie de Bristol pour **vérifier** vos détecteurs de **fumée** en 2018. De plus, veuillez prendre note que vous devez aviser la municipalité avant de brûler des branches.

MÉDAILLONS POUR CHIENS ET CHATS

Les médaillons pour les chiens et les chats sont **renouvelables** chaque année et expirent le 31 décembre. Ces **médailles** sont disponibles au bureau municipal au coût de **20.00\$**

DISPOSITION DES DÉCHETS

Pour les résidents de Pontiac Station, Norway Bay, Village de Bristol et Pine Lodge, le ramassage de déchets se poursuivra en 2018. Veuillez **consulter le calendrier** sur le **site internet** pour toutes informations. Un **maximum de 4 sacs** par semaine sera accepté et les rebus pourront être disposés dans des sacs de déchets réguliers. À compter du **9 octobre 2018**, vos déchets pourront être apportés au site de transfert situé au **9 chemin Birch**. Les déchets organiques tels que les feuilles, épines et herbes sont autorisés au site de transfert à l'endroit dédié à cet effet. Vous pouvez également disposer de vos articles ménagers tel que divans, télévisions, tapis, petits appareils ménagers et ce, **sans frais**.

RAPPEL : Les matériaux de construction ne sont pas recevables.

NOUVEAU : un **bac à compostage** communautaire sera installé au site de transfert au mois de **mai**. Des bacs à compostage individuel seront disponibles en nombre limité et distribué au bureau municipal. Dépêchez-vous ! Premier arrivé, premier servi ! Tous les détails seront affichés sur le site web très bientôt.

RECYCLAGE : Le ramassage des articles recyclables pour les contribuables qui bénéficie du service se poursuivra aux deux semaines à compter du **22 mai 2018**. Pour la disposition des boîtes en carton, veuillez les déplier en avance afin d'économiser de l'espace. La liste des matériaux recyclables recevables sera disponible en tout temps sur notre site internet ci-haut mentionné.

Le projet "Faisons de Bristol un bel endroit" continuera en 2018. Plus d'informations suivront sous peu.

DÉNEIGEMENT

Nous rappelons aux résidents qu'il est **interdit de pousser la neige de l'autre côté de la rue**, ou dans la rue lorsque vous déblayez votre entrée. La neige ainsi accumulée peut perturber la visibilité, occasionner la formation de sections glacées sur la route ou nuire à l'écoulement des eaux.

MARCHÉ DE BRISTOL

Le **Marché Bristol** réouvrira ses portes pour la période estivale à compter de la fin de semaine de la fête de la Reine au centre d'information situé au 14, route 148, tous les vendredis après-midi.